

Fernanda Barrocas

L'apprentissage de langues dans le système éducatif portugais: Un défi nouveau pour une nouvelle réalité

Resumo

A comunicação visa dar conta dos procedimentos que Portugal tem vindo a adoptar para implementar as orientações emanadas do Conselho da Europa, no domínio da promoção do ensino e aprendizagem das línguas, no sentido de proporcionar o desenvolvimento de uma maior compreensão intercultural e de uma cooperação internacional mais importante.

Pretende-se também dar conta das medidas que têm vindo a ser tomadas face ao actual momento histórico português que se caracteriza por uma relevante mudança do tecido social e por uma grande heterogeneidade escolar. Estas novas realidades têm constituído desafios aos quais o sistema educativo português vem dando resposta eficaz, através de estratégias que visam facilitar a integração dos alunos cuja língua materna não é o Português.

La diversité linguistique de l'Europe est un facteur déterminant de sa richesse culturelle. Cependant, le multilinguisme est une question politiquement difficile à gérer et c'est peut être pour cela qu'il est l'objet d'ardents débats à propos de la langue et du pouvoir, qui ne nous appartient pas de discuter ici.

Afin de promouvoir la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et approfondir la connaissance et la compréhension mutuelle entre les pays européens, chaque état-membre doit:

- Encourager et promouvoir l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres états-membres du Conseil de l'Europe.
- Promouvoir l'étude de sa/ses langue/s, de son histoire et de sa civilisation dans le territoire des autres états-membres du Conseil de l'Europe.

Il s'agit de développer une politique linguistique dans le cadre d'une politique générale orientée par la compréhension mutuelle et par la préservation des traditions culturelles européennes et, en même temps, par le développement d'une compétence linguistique multilingue, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Au Portugal, il était nécessaire d'évoluer d'une éducation linguistique traditionnelle, centrée sur sa langue maternelle, où les langues étrangères faisaient partie de la formation générale, et ne visaient pas le développement de compétences spécifiques ou pratiques, sauf dans le cas de professions déterminées comme la diplomatie et d'autres professions liées aux relations et au commerce internationaux, à une situation où l'apprentissage de langues contribue:

- à la mobilité personnelle,
- à l'amélioration et l'augmentation des opportunités de l'accès à l'éducation et à l'emploi,
- à l'accès à l'information dans une Europe multilingue et multiculturelle,
- au développement d'une plus grande compréhension interculturelle et d'une coopération internationale plus importante.

Le multilinguisme avait déjà acquis une pertinence croissante dans les discours politiques, éducatifs et économiques nationaux, durant les dernières années, particulièrement après la définition de la *Stratégie de Lisbonne*, annoncée dans le Conseil de l'Europe le printemps 2000, qui a établi pour l'Europe l'objectif de transformer, jusqu'à 2010, "l'économie qui repose sur la connaissance, la plus compétitive du monde, capable de garantir une croissance économique soutenue, plus et de meilleurs emplois, et une cohésion sociale." La concrétisation de cet ambitieux agenda demande, avant tout, une adéquation prudente des systèmes d'éducation et de la formation des nouvelles exigences de la société de la connaissance et une amélioration du niveau et de la qualité de l'emploi en général.

Aujourd'hui, l'apprentissage des langues étrangères est un pré réquisit essentiel pour l'accès à la connaissance et facilite aussi à la mobilité personnelle et professionnelle. Au-delà de l'attention donnée à l'enseignement de la langue portugaise, la langue maternelle de la plupart des élèves, dans le système éducatif portugais, l'importance de l'apprentissage de langues est aussi reconnue.

Après avoir fini la scolarité obligatoire de neuf ans, avec la présence de deux langues étrangères, les élèves continuent l'étude au moins d'une langue étrangère, dans l'enseignement secondaire, en 2^{nde} et 1^{ère} (10^e et 11^oanos), en tant qu'élément de formation générale. Les plans d'études de plusieurs cours de l'enseignement régulier intègrent encore une autre discipline de langue étrangère en tant qu'élément de Formation Spécifique, étant ainsi possible à l'élève de donner continuité à une des langues déjà étudiées pendant l'enseignement obligatoire ou de commencer l'étude d'une troisième langue étrangère.

Il existe la possibilité de choisir entre les quatre options suivantes: l'Anglais, le Français, l'Allemand et l'Espagnol. Cependant, plusieurs écoles n'ont pas de conditions d'offrir les quatre langues. L'école doit alors, à l'aide des services régionaux de l'éducation, organiser son offre en fonction de la demande, des ressources disponibles et des normes établies relativement à l'organisation des classes.

Le Portugal n'a pas une politique de favoritisme pour quelconque des langues offertes par le système. Les facteurs décisifs dans le choix des élèves et des familles semblent être, d'un côté, la tradition et les affinités culturelles, en ce qui concerne le Français, et d'un autre côté, la conjoncture internationale et le statut que l'Anglais détient dans le monde d'aujourd'hui. L'étude de la langue allemande qui est, pratiquement, restreint à l'enseignement secondaire, constitue, en générale, un choix des élèves qui prétendent continuer les études dans le domaine des langues et littératures modernes. L'offre de l'Espagnol est récente; son élargissement est conditionné par une certaine pénurie de ressources humaines, mais la situation s'améliore exponentiellement.

En plus de l'enseignement du Portugais, la langue officielle majoritaire du pays et la langue maternelle de la grande majorité des élèves, et des langues étrangères que le système offre, il existe encore, dans la région Nord-Est du pays, la possibilité d'apprendre le Mirandès, reconnue comme langue officielle dès janvier 1999.

Le moment historique dans lequel nous vivons aujourd'hui a pour conséquence l'entrée, dans nos écoles, de beaucoup d'élèves provenant de milieux d'immigration qui ne sont pas parlant du Portugais. Les récents flux d'immigration ont contribué pour la

diversification des langues dans la communication. Cette réalité lance de nouveaux défis au système éducatif portugais, afin de répondre aux nouvelles nécessités de l'intégration des élèves d'origines, chaque fois plus diverses. Du reste, cette situation a déjà lieu au niveau de l'éducation des adultes.

Aux écoles situées dans des communautés où la présence de jeunes originaires de minorités ethniques dont la langue maternelle n'est pas le Portugais est grande, des stratégies pour faciliter l'intégration des ces élèves sont en train d'être développées.

Elles passent par: a) la formation de professeurs pour l'enseignement du Portugais en tant que deuxième langue, b) des cours de sensibilisation aux langues d'origines des élèves, en particulier le créole, permettant ainsi aux professeurs une analyse contrastive des langues qui leurs permettent de mieux aider les élèves à surmonter leurs difficultés.

La concrétisation du soutien nécessaire à un enseignement efficace de la langue portugaise à ces jeunes se fait à travers, d'un côté, de l'établissement d'une politique de l'enseignement de la langue qui se base sur les principes théoriques du traitement des langues minoritaires et sur son adéquation au contexte spécifique du Portugais; d'un autre côté, une politique linguistique dans ce domaine a aussi présent qu'il est nécessaire d'éduquer la population portugaise dans le sens de l'acceptation de la diversité linguistique, de façon à contribuer à la libération de la communication dans les langues minoritaires. Ainsi, la valorisation de ces langues dans le contexte portugais contribue à atteindre un objectif principal de cette facette de la politique linguistique: une maîtrise chaque fois meilleure du Portugais par les étudiants de minorités linguistiques de façon à réussir l'intégration progressive scolaire et sociale.

Il est aussi urgent de renforcer la formation initiale et continue des professeurs de Portugais en tant que seconde langue, ce qui implique la création de mécanismes adéquats à la préparation et au recrutement de ces professionnels, avec l'intégration de modules qui contemplent les principales questions soulevées par la présence d'élèves parlants d'une langue minoritaire et encore (I) le développement de programmes bilingues au début du parcours scolaire pour les élèves originaires de minorités linguistiques, (II) la distribution équilibrée, dans les écoles, des parlants de langues minoritaires pour assurer une situation effective du plurilinguisme et de l'inter culturalité, (III) la production de matériaux basiques pour l'enseignement du Portugais surtout en ce qui concerne les terminologies et tout les types d'instruments lexicologiques.

Pour atteindre pleinement les objectifs décrits au-dessus il faut définir une vaste politique de langue nationale, mais les politiques et les pratiques au niveau des institutions sont aussi très importantes.

L'importance décisive des langues pour le succès des objectifs de Bologne a signifié un énorme effort pour les institutions d'enseignement supérieur en général pour intégrer l'étude des langues dans leurs curricula.

Cependant, la définition d'une politique linguistique institutionnelle implique l'identification de variantes nationales et institutionnelles, dont la combinaison est déterminante pour les stratégies que l'on veut adopter. C'est pourquoi on identifiera quelques facteurs qui sont souvent considérés pour définir une politique de langues.

1. Développement d'un climat favorable aux langues

Malgré l'existence d'une politique européenne tendante à promouvoir l'éducation plurilingue, la vérité est que les études réalisées révèlent que l'implantation d'un agenda d'enseignement de langues dans l'enseignement supérieur a trouvé quelques résistances, principalement par trois raisons:

- Les acteurs institutionnels ne sont pas tous convaincus de l'importance décisive de l'étude des langues dans l'enseignement supérieur.
- La difficulté d'intégration des langues dans les curricula, car il existe une plus grande concentration de disciplines dans le 1^{er} cycle, retirant ainsi la place pour les langues.
- La difficulté de faire des investissements, en ressources et en temps, nécessaires au développement d'une politique de langues dans le cadre européen, surtout par la limitation d'ordre financière.

Dans ces circonstances, l'implantation d'une politique de langues devient complexe et exige le développement des actions qui soulignent les incontestables avantages et l'impérieuse nécessité d'implanter une éducation multilingue dans l'enseignement supérieur et qui encourage l'apprentissage et l'usage de langues étrangères dans l'institution.

2. Les langues pour tous les étudiants du 1^{er} cycle?

Il s'agit d'une question centrale pour tout l'enseignement supérieur. Le contexte actuel national et international exige la généralisation de l'apprentissage de langues car tous les diplômés, quel que soit leur spécialisation, entreront dans un monde académique ou professionnel multilingue et multiculturel. Ainsi, et parce que la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères augmente les possibilités d'emplois et la mobilité académique et aussi parce que l'étude de langues dans le 1^{er} cycle permet une connaissance plus avancée d'un autre état ultérieur de la vie académique ou professionnelle, l'enseignement supérieur doit assurer à tous les étudiants la possibilité d'apprendre ou d'augmenter leurs compétences linguistiques en, au moins, une langue étrangère.

3. La présence d'une politique de langues

Les politiques déjà développées dans de différentes institutions sont variées:

- L'apprentissage des langues obligatoires pour tous les étudiants du 1^{er} cycle.
- L'inclusion de bibliographie en langues étrangères.
- L'attribution à l'apprentissage de langues d'un statut propre à travers son accréditation au niveau des ECTS.
- Les partenariats avec des institutions étrangères pour le développement des compétences linguistiques, entre autres
 - l'amélioration de programmes de mobilité.
 - le développement de programmes communs.
 - les stages à l'étranger.

Il appartient à chaque institution la prise de décisions adéquates pour le développement d'une politique de langues réaliste qui tiennent en compte les conditions concrètes et les ressources existantes et qui les enrichissent, selon les divers modèles existants, dans le sens de la création d'une politique de langues "pour tous" dans une dimension européenne, dans le cadre du CECR.

4. L'organisation et la coordination pédagogique

Dans quelques cas, l'enseignement de langues se concentre dans un Centre de Langues ou dans un Département; dans d'autres, l'enseignement de langues se fait dans chaque Faculté.

Discuter quel est le meilleur modèle ne vaut pas la peine. Les deux ont leurs avantages. Cependant, quelques aspects méritent d'être considérés. Une politique de langues pourra difficilement être implantée efficacement, si les agents de son implantation sur le plan pédagogique, travaillent isolés, sans le soutien matériel, pédagogique et psychologique nécessaire.

Le même s'applique à l'organisation de la formation des professeurs. Il est important de souligner qu'un autre facteur décisif pour le succès d'une politique de langues est la qualité de la communication entre les professeurs de langues et les élèves et autres éléments de la communauté éducative, une condition essentielle pour la définition des objectifs concrets et pour l'adéquation des méthodes de l'enseignement aux réalités et aux intérêts des étudiants et à leurs styles d'apprentissage habituels.

5. La qualité et l'enseignement de langues dans l'enseignement supérieur

Dans l'actuel contexte national, au niveau académique et professionnel, l'existence d'opportunités d'apprentissage de langues étrangères est par elle-même un critère de qualité pour quelconque plan d'études de l'enseignement supérieur. On donne chaque fois plus d'attention à la qualité de ses opportunités d'apprentissage de langues proportionnées aux étudiants. Ce qui implique la définition de résultats d'apprentissage pertinents et pratiques, l'adoption de procédés et de méthodes d'enseignement/apprentissage appropriés, le développement de compétences d'apprentissage autonome, et la transparence tant dans la définition des objectifs comme dans les procès d'évaluation.

6. La formation de professeurs

Le développement de la qualité de l'enseignement de langues, ayant pour base les critères décrits au-dessus, exige aux professeurs de langues le développement de capacités pédagogiques significatives et une formation professionnelle soignée. Ces exigences incluent l'analyse de nécessités, la définition d'objectifs, la planification de curricula, l'utilisation du CECR, l'utilisation de TIC appliquées à l'enseignements de langues, le développement de compétences d'apprentissage autonomes chez les étudiants, pour en référer à peine quelques unes. La formation continue de professeurs de langues étrangères dans l'enseignement supérieur est, donc, une condition basique pour le développement d'une politique de langues efficace au niveau des institutions, surtout

si l'on pense que, traditionnellement et d'une façon générale, il n'existe pas une formation spécifique pour les professeurs de langues étrangères dans l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un aspect qui mérite chaque fois plus d'attention.

7. Le choix de langues étrangère

Il serait inutile de discuter le développement d'une politique de langues au niveau institutionnel, dans un contexte européen, sans tenir compte du rôle spécifique de l'Anglais dans le monde global.

Il est su qu'un nombre chaque fois plus grand de publications académiques et scientifiques sont écrites en Anglais et qu'il existe une tendance croissante de développer des programmes de 2^{ème} cycle et même de 1^{er} cycle en langue anglaise, ce qui reflète la préoccupation naturelle des institutions de l'enseignement supérieur de préparer leurs diplômés à l'usage d'une langue décisive en plusieurs domaines de la vie académique et professionnelle.

De plus, les perspectives de travail des étudiants et des diplômés dépendent chaque fois plus de leurs compétences linguistiques, surtout en Anglais. Cependant, les autres langues pourraient être plus importantes en plusieurs situations professionnelles en Europe.

Il appartient donc aux institutions d'évaluer leurs priorités dans ces domaines et de prendre les décisions en ce qui concerne l'offre de langues étrangères possibles et/ou nécessaires, ce qui peut être facilité par l'organisation d'un centre de langues.

8. Les compétences linguistiques pour tous

Dans une politique de langues institutionnelle intégrée, le développement de compétences linguistiques en langues étrangères ne se limite pas seulement aux étudiants, mais à toute la communauté éducative, les professeurs et les fonctionnaires administratifs inclus. Tous ont besoin de développer des connaissances en langues étrangères pour participer dans des projets communs, interagir avec les collègues d'autres pays et participer dans la communauté internationale, et établir des réseaux de collaboration dont le succès de la Zone Européenne de l'Enseignement Supérieur dépend. Une politique de langues intégrée devrait inclure le développement de compétences linguistiques en langues étrangères pour tous les acteurs institutionnels: le corps enseignant et administratif et les étudiants, autant que l'offre de programmes pour la société en général.

Conclusion

Le Portugal a, depuis toujours, accompagné de très près le travail développé par le Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un membre actif qui se responsabilise, plusieurs fois, de l'organisation de séminaires en plusieurs domaines.

Dans le domaine des langues vivantes les orientations émanées par le Conseil de l'Europe sont respectées, pas seulement en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'enseignement mais aussi en ce qui concerne l'élaboration des matériaux didactiques

et la conception de formation de professeurs. En ce moment, tout le processus d'organisation curriculaire est orienté ayant pour base de *Cadre Européen Commun de Référence* (CECR). Dans le processus d'élaboration de Portfolios de Langue, le Portugal a aussi intégré un processus de divulgation et de sensibilisation dans un large nombre d'institutions. Entre temps, deux modèles portugais de Portfolio (2^{ème} et 3^{ème} cycle de l'enseignement primaire et secondaire/adultes) ont été accrédités par le Comité Européen de Validation du Conseil de l'Europe, et une version portugaise d'un Portfolio pour la population immigrante au Portugal est en train d'être testée.

Les divers contextes spécifiques de la réalité portugaise exigent des adaptations et plusieurs ajustements qui exigent la constitution de groupes de travail, autant qu'une conception de projets, leur implémentation et leur évaluation conséquente.

Si, dans un premier temps, le changement du tissu social portugais et l'hétérogénéité scolaire ont apporté la perplexité, on se dirige aujourd'hui vers la recherche des solutions qui répondent aux problèmes imprévisibles que le quotidien apporte. Nous parcourons le chemin, en cheminant, en débattant et en réfléchissant, au niveau national, mais aussi, avec nos partenaires internationaux.

Bibliographie

- DED (ed.) (2000): *O ensino da Língua Portuguesa como 2^a língua*. Ministério da Educação.
Direcção Geral de Inovação e Desenvolvimento Curricular (DGIDC): www.dgdc.min-edu.pt.
ILTEC (2006): *Projecto A Diversidade Linguística na Escola Portuguesa*.
Moniz, António (2002): *Professores de Língua face à mudança*. Lisboa: Edinova.